



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR-SUR-AUBE

COMPTE RENDU du 7 AVRIL 2016

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales)

Le Conseil de Communauté de la Région de Bar-sur-Aube, légalement convoqué le 1^{er} avril 2016, s'est réuni le 7 avril 2016 à 18 h 30 à la Maison de l'Intercommunalité et de la Promotion du Territoire sous la présidence de M. David LELUBRE.

Date de convocation : 1^{er} avril 2016

Nombre de membres : 50

Membres présents : 41 puis 39 puis 38 Nombre de pouvoirs : 8 puis 10 puis 11 nombre de votants : 49

PRESENTS : MMES ET MM David LELUBRE, Président, Gérard CARRIER, Claudine NOBLOT, Jacques CHARLAT, Jean-Pierre MÈURS, Philippe BORDE, Françoise GRANGIER, Dominique GAUTHIER, Evelyne BOCQUET, Régis RENARD (sauf le point n°1), Anita DANGIN, Serge VOILLEQUIN, Nathalie MOLDEREZ, Christophe JOURDAN, Pierre-Frédéric MAITRE, Francine DURET, Jean-Luc DEROZIERES, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Pierre NANCEY, Bernard GRAPOTTE, Claudette AUGUSTE, Monique VARENNES (sauf le point n° 1), Patrice BOUR, Thierry LORIN, Fabrice ANTOINE, Hervé PRIEUR, Olivier YOT, Pascal LEMOINE, Jeany BRAT (jusqu'au point n° 2), Olivier HENQUINBRANT, Bernard PIOT, Jean-Claude RONCARI, Lydie CARLIER, Jean-Claude GUIMARD, Jean-Luc ROSSELLE (jusqu'au point n° 2), Michel DESCHARMES (jusqu'au point n° 3), Jean-Paul VIDAL, Didier JOBERT, Francine MAITRE, Xavier BRESSON, Richard ENCINAS.

ABSENTE /EXCUSEE : Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT.

POUVOIRS : Mme Monique PARENT à M. Pascal LEMOINE
M. Serge ROUSSEL à M. Richard ENCINAS
Mme Carmen MONNE à M. Bernard GRAPOTTE
Mme Corinne ROBERTY à Mme Francine MAITRE
M. Gilles NOEL à M. Xavier BRESSON
Mme Karine VERVISCH à M. Philippe BORDE
M. Denis NICOLO à M. David LELUBRE
M. Denis VERGEOT à Mme Claudette AUGUSTE

M. Jean-Luc ROSSELLE à M. Thierry LORIN (à partir du point n°3)

M. Jeany BRAT à M. Jean-Pierre MÈURS (à partir du point n° 3)

M. Michel DESCHARMES à Mme Lydie CARLIER (à partir du point n° 4)

Mme Françoise GRANGIER a été élue secrétaire de séance

Compte rendu du Conseil de Communauté du 25 mars 2016

Un problème dans le compte rendu a été signalé, M. Pascal LEMOINE était absent alors qu'il a été mentionné secrétaire de séance après le départ de M. Jean-Luc ROSSELLE.

Le compte rendu de la réunion du 25 mars 2016 est ensuite approuvé avec 48 voix pour et 1 abstention (M. Pascal LEMOINE).

1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président expose aux membres du conseil de communauté les différentes demandes de subvention pour l'année 2016, présentées par les associations et examinées par la commission des finances et le bureau du 31 mars 2016,

Madame Monique VARENNES et Monsieur Régis RENARD quittent la salle au moment du vote.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

➤ Amicale du personnel de la CCRB	14 000 €
➤ Le relais des animaux	3 000 €
➤ Maison Pour Tous – Les Eurythmies	3 000 €
La semaine de la petite enfance	500 €
➤ Association renaissance de l'abbaye de Clairvaux	5 000 €
➤ Association Festival Ombres et Lumières	3 000 €
➤ Association Projet Sainte Germaine (Foire aux Fromages)	1 500 €
➤ Les Bahuts Champenois (Fêtes des Plantes de Bergères)	1 500 €
➤ Association Champenoise des Automobiles de Collection	1 000 €
➤ Etoile Cycliste Baralbine (Nocturne cycliste de juillet)	300 €
➤ Jazzabar	3 000 €
➤ Office de Tourisme	100 000 €
➤ Mission locale de la cote des Bar (12081 x 0.50 €)	6 040 €
➤ Association Le petit Moscou	200 €
➤ Harmonie municipale	1 000 €
➤ Cinéma Casa Ciné :	
- Actions à destination des scolaires et cité scolaire de la CCRB sur la base du tarif normal par entrée (sous forme de prestations de service compte 611)	6 035 €

1bis) PRISE DE COMPETENCE « CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL »

Le conservatoire de musique à rayonnement intercommunal a un rayonnement supra communautaire. En effet, 143 élèves fréquentent cette école dont 54 habitants à Bar sur Aube, 48 habitants le territoire de la CCRB hors Bar sur Aube et 41 à l'extérieur.

Cette école fonctionne avec 2 professeurs d'enseignement artistique, 10 assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique dont 9 à temps non complet et 1 personnel administratif.

Aujourd'hui bien que seulement un tiers des effectifs habitent Bar sur Aube, son financement est supporté intégralement par la commune centre.

Selon les chiffres communiqués par la mairie de Bar sur Aube, la contribution au fonctionnement de ce service s'élèvera pour l'année 2016 à 260 000 €.

Monsieur Pascale LEMOINE est surpris de l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur David LELUBRE lui répond que cette prise de compétence est étroitement liée à l'augmentation de la fiscalité ce qui justifie son inscription à l'ordre du jour et il demande au conseil plénier de se prononcer sur la prise de compétence relative au conservatoire de musique à rayonnement intercommunal.

Monsieur Xavier BRESSON s'étonne de voter un budget qui tient compte du coût de l'école de musique avant la prise de compétence.

Monsieur David LELUBRE lui répond qu'il faut s'assurer du financement de la compétence avant de la prendre.

Monsieur Xavier BRESSON réplique que de s'assurer de son financement en augmentant les impôts est chose facile.

Monsieur Fabrice ANTOINE fait remarquer qu'on ne connaît pas le fonctionnement de ce service et qu'on ne sait pas si finalement cette école est bien ou mal gérée et souhaite connaître si des pistes d'optimisation sont possibles.

Monsieur Bernard PIOT estime que ce n'est pas le moment de parler des détails. Il indique ne pas être dans une logique conflictuelle et précise ne pas être opposé à ce transfert de compétence. Il demande ce que représenterait le coût de celle-ci et si des subventions pourraient être accordées. Il s'interroge également sur le coût par élève, il souhaiterait des éléments de comparaison par rapport aux autres écoles de musique. Il précise que le déficit de 260.000 € apparaît brutalement même s'il souligne que ce déficit correspond à la possibilité qui est donnée à tous d'avoir accès à la musique. Il fait remarquer qu'augmenter les impôts pour une prise de compétence non acquise est dérangeant et que les étapes ont été réalisées dans le désordre.

Monsieur Philippe BORDE précise que le bureau de communauté et la commission des finances ont étudié tous les chiffres, le nombre d'élèves et le coût du personnel et qu'ils se sont prononcés à l'unanimité sur le dossier. Il précise également que la Communauté de Communes n'a pas à étudier le fonctionnement de ce service et que le budget est stable depuis une quinzaine d'années. Il explique que le coût annuel de ce service estimé à 260.000 € provient essentiellement des salaires des professeurs titulaires. Il indique également que, si elle prend la compétence, la Communauté de Communes pourra prendre d'autres orientations, en l'occurrence, ne pas remplacer certains professeurs de musique.

Il rappelle également que, du fait de la loi NOTRE, une autre compétence sera obligatoirement transférée à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2017, il s'agit de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Monsieur Philippe BORDE précise que le coût de ses deux compétences dans les comptes de la Ville est de 300.000 € et que si l'on décide la reprise de l'école maintenant l'augmentation des impôts sera de 25 % alors qu'en 2017 elle sera de 30 %.

Monsieur Bernard PIOT rappelle que l'équipement est intercommunal et qu'il faut décider ou non du transfert de cette compétence.

Monsieur David LELUBRE précise que la hausse de 25 % des taux d'imposition pour financer ce service aurait pour impact une majoration de 20 € en moyenne par foyer.

Monsieur Pascal LEMOINE affirme que l'ensemble des communes est favorable à la prise de cette compétence mais qu'il faut se poser la question de la gestion de l'équipement.

Monsieur Jean-Paul VIDAL demande si les adhérents paient des cotisations ?

Monsieur Philippe BORDE répond que les tarifs se situent dans la moyenne haute de ceux pratiqués dans le département.

Monsieur Jean-Paul VIDAL pense qu'une cotisation de 40 € devrait être demandée.

Monsieur Philippe BORDE lui répond que l'association ayant été dissoute pour des questions juridiques, aucune adhésion n'est désormais demandée.

Monsieur Jean-Paul VIDAL demande si des efforts pourraient être faits sur les adhérents ?

Monsieur le Président ajoute que ce n'est pas aux sociétaires de supporter le coût du service.

Monsieur Bernard PIOT enchéri en indiquant que c'est le coût d'accès au service et qu'il n'y a pas de notion d'hostilité ni de notion de reste à charge.

Monsieur David LELUBRE indique qu'il voyait cette compétence culture de façon plus large, englobant également la médiathèque, mais que le reste à charge pour cet équipement est supérieur à celui de l'école de musique. Il souligne que si des coupes franches sont faites dans un souci d'économie, la conséquence sera une baisse du service proposé.

Monsieur Xavier BRESSON affirme que l'on ne prend pas le temps de faire les choses et qu'elles sont faites dans la précipitation.

Monsieur Thierry LORIN demande, afin de pouvoir présenter ce dossier aux conseils municipaux, que des chiffres leur soient donnés. Monsieur le Président les leur fournira. Il souhaiterait également qu'un audit soit réalisé.

Madame Claudette AUGUSTE affirme qu'elle approuve ce que rapporte Monsieur Bernard PIOT et le fait que le conservatoire est un service public et qu'il n'y pas de logique excédentaire.

Quant au bâtiment, qu'en adviendra-t-il ?

Monsieur Philippe BORDE accorde que la logique voudrait que celui-ci revienne à la Communauté de Communes. Cependant, il affirme que La Ville de Bar sur Aube s'engage à supporter les amortissements autrement la Communauté aurait une surcharge de 40.000 €. Il conviendrait alors de trouver un montage juridique pour finaliser cet engagement.

Monsieur Bernard GRAPOTTE questionne sur l'entretien du bâtiment et Monsieur Philippe BORDE répond que la Communauté de Communes s'en chargera.

Monsieur Thierry LORIN s'interroge quant aux dépenses de charges courantes (eau, électricité...).

Madame Claudette AUGUSTE insiste sur la qualité de l'enseignement de cette école et qu'il serait dommage de priver les habitants de ce service.

Monsieur Fabrice ANTOINE indique que sur TROYES, l'école de musique est à rayonnement départemental et pourtant, le coût du service n'est pas supporté par le Département.

Monsieur Bernard PIOT enchéri que l'école de musique n'est pas seulement à rayonnement intercommunal mais qu'il est même intercommunautaire.

Monsieur Thierry LORIN souligne qu'une demande de participation financière auprès des communautés de communes voisines devrait être réalisée avant de se prononcer sur cette prise de compétence.

Monsieur Bernard PIOT affirme que la prise de compétence et le vote des budgets et notamment des taux d'imposition ne doivent pas être dissociés.

Monsieur David LELUBRE répond qu'il convient de se prononcer sur les deux points séparément

Monsieur Bernard PIOT explique que si les choses sont faites dans une certaine logique la compétence pourra être prise à compter du 1^{er} janvier 2018, Monsieur Philippe BORDE lui répond que la proposition a été faite au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur Xavier BRESSON demande si le contribuable a les moyens de provisionner pour ce service.

Monsieur David LELUBRE concède que ce problème est atypique étant donné que ce service intercommunal est actuellement entièrement supporté par la Commune centre et qu'aujourd'hui il est demandé de reporter le financement sur l'intégralité des administrés de la Communauté de Communes.

Il insiste sur le fait que pour faire face à la baisse des dotations, cette hausse de 25 % est nécessaire.

Monsieur Jean-Pierre MÆURS souligne qu'il convient aussi de faire vivre les communes.

Monsieur David LELUBRE rétorque que la Communauté de Communes mène actuellement une réflexion sur le schéma de mutualisation et que seulement 20 % des communes ont participé aux réunions alors que cela pourrait être une source d'économies pour les Communes et la Communauté de Communes.

Il incite les élus à s'interroger sur ce qu'ils désirent faire de l'intercommunalité. Il rappelle que le Conseil communautaire lui a expressément demandé de travailler à l'alignement de nos compétences sur celles de nos voisins.

Monsieur Fabrice ANTOINE indique que cette compétence est directement liée à l'attractivité du territoire mais il estime que la Communauté devrait attendre une année de plus pour étudier cette affaire en profondeur et qu'il s'avère regrettable de ne s'intéresser qu'aux charges de fonctionnement alors que l'on devrait parler de culture.

Monsieur le Président lui répond que la culture participe à l'attractivité du territoire.

Monsieur Philippe BORDE estime que l'école de musique, à l'image de la piscine, est un équipement attractif. Il évoque l'importance de maintenir la population et d'enrayer la baisse démographique mais le débat doit porter uniquement sur le caractère intercommunal de l'école de musique.

Monsieur Pascal LEMOINE confirme que l'intérêt intercommunal est indéniable mais pas à ce coût.

Monsieur Bernard PIOT ajoute que si la Communauté accepte le transfert de compétence, elle devra mettre en face les financements.

Sur ce point, Monsieur Pascal LEMOINE tient à préciser que le coût moyen de cette augmentation d'imposition pour les foyers de sa Commune est supérieur aux 20 € annoncés lors de la dernière réunion de bureau. Il affirme que les 20 € annoncés par le Président sont une « filouterie ».

Monsieur David LELUBRE lui répond que les 20 € annoncés correspondent à une habitation moyenne sur le territoire de Bar sur Aube comme annoncé lors du bureau.

Monsieur Pascal LEMOINE pense c'est également pour cela qu'il y a une certaine réticence de la part des élus.

Monsieur David LELUBRE déclare être bien conscient de l'impact liée à cette prise de compétence mais qu'elle s'impose comme une évidence.

Monsieur Bernard PIOT estime que cette discussion illustre un problème de fonctionnement et regrette d'avoir l'impression d'un réel passage en force

Monsieur Pascal LEMOINE fait remarquer que si les chiffres sont effectivement présentés en commission des finances, les informations ne leur sont données qu'en arrivant et que, selon lui, les chiffres ont été évoqués et non étudiés en commission.

Monsieur Philippe BORDE tient à préciser que lors de la présentation des informations en Commission des finances, il est répondu à l'ensemble des interrogations des élus avant qu'il ne leur soit demandé de se prononcer.

Monsieur Bernard PIOT souhaite connaître la base fiscale de Bar sur Aube et des autres communes.

Monsieur Philippe BORDE lui répond que la base fiscale de Bar sur Aube par foyer est de 1.900 €.

Monsieur Xavier BRESSON demande s'il est prévu d'impacter le foncier non bâti. Monsieur le Président répond par la positive.

Monsieur Philippe BORDE apporte un complément d'informations en ajoutant qu'il n'y aura pas d'augmentation de taux pour les impositions sur les entreprises, les taux de Cotisation Foncière des Entreprises et de Fiscalité Professionnelle de Zone restant inchangés.

Monsieur Bernard PIOT estime que les choses ont été faites dans le désordre et qu'il a l'impression d'un passage à la « hussarde ». Il pense effectivement que c'est une compétence intercommunale et il votera pour mais il semble nécessaire de modifier le mode de fonctionnement sans quoi il y aura encore des heurts.

Monsieur David LELUBRE n'a pas cette impression de passage en force et indique que cette prise de compétence avait déjà été évoquée à plusieurs reprises.

Monsieur Pascal LEMOINE accepte de voter pour cette prise de compétence et le vote des taux mais Il souhaite qu'une réorganisation de l'école soit envisagée afin que l'excédent soit un pécule pour les futures prises de compétences.

Monsieur David LELUBRE propose la mise en place d'une commission ad hoc pour suivre ce dossier. Cette idée ne semble pas être retenue par les élus.

Monsieur Xavier BRESSON n'a aucun doute sur cette prise de compétence mais estime qu'il n'y a pas eu de communication sur les coûts et que les communes n'ont pas été préparées.

Monsieur Fabrice ANTOINE est d'accord sur la prise de compétence mais ne votera pas pour.

Il est précisé que la modification des statuts interviendra ultérieurement.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, par 35 voix pour, 1 abstention (M. Jeany BRAT), 13 voix contre (MM. Olivier HENQUINBRANT, Hervé PRIEUR, Serge ROUSSEL, Jean-Claude RONCARI, Jean-Paul VIDAL, Jean-Pierre MŒURS, Xavier BRESSON, Gilles NOEL, Thierry LORIN, Fabrice ANTOINE, Jean-Luc ROSSELLE, MMES Corinne ROBERTY, Francine MAITRE).

- **DECIDE** de prendre la compétence « Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal

2) TAUX D'IMPOSITION 2016

Les taux actuels de fiscalité directe s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation	4,62 %
Foncier bâti	4,09 %
Foncier non bâti	4,83 %
Cotisation foncière des Entreprises (CFE)	3,44 %
Fiscalité Professionnelle de Zone	20,32 %

Ces taux n'ont subi aucune augmentation depuis la réforme de la taxe professionnelle instituée en 2010.

Il est envisagé une hausse de la fiscalité directe locale de l'ordre de 25 % sur la taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière non bâti, conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du précédent Conseil de Communauté. En revanche, aucune hausse de fiscalité n'est prévue sur la cotisation foncière des entreprises et sur la fiscalité professionnelle de zone.

Cette hausse a pour but d'anticiper la prise de compétence rendue obligatoire par la loi NOTRe dès 2017 à savoir l'aire d'accueil de gens du voyage ainsi que la compétence facultative liée au conservatoire de musique à rayonnement intercommunal.

Selon les chiffres fournis par la mairie de Bar sur Aube, qui exerce actuellement ces compétences, elles sont toutes deux déficitaires :

- Aire d'accueil des gens du voyage : 40 000 €
- Conservatoire de musique : 260 000 €

Ces compétences seraient exercées par la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2017. Le produit attendu de la hausse des taux est de l'ordre de 250 000 €. Aussi afin de ne pas davantage augmenter les taux en 2017, il est envisagé de procéder à la hausse dès 2016 afin de capitaliser et permettre ainsi leur financement.

La commission des finances et le bureau, lors de la réunion du 31 mars 2016 ont émis à l'unanimité un avis favorable.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, par 35 voix pour, 14 voix contre (MM. Olivier HENQUINBRANT, Hervé PRIEUR, Jeany BRAT, Serge ROUSSEL, Jean-Claude RONCARI, Jean-Paul VIDAL, Jean-Pierre MÈURS, Xavier BRESSON, Gilles NOEL, Thierry LORIN, Fabrice ANTOINE, Jean-Luc ROSSELLE, MMES Corinne ROBERTY, Francine MAITRE).

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition comme suit :

	TAUX 2016 PROPOSES
Taxe d'habitation	5,78 %
Foncier bâti	5,11 %
Foncier non bâti	6,04 %
Cotisation foncière des Entreprises (CFE)	3,44 %
Fiscalité Professionnelle de Zone	20,32 %

Départ de MM. Jeany BRAT et Jean-Luc ROSSELLE.

3) BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **5 675 855,37 €** en intégrant :

- des dotations aux amortissements à hauteur de 511 589,55 € ;
- des subventions d'équilibre au budget « Halloy » pour un montant total de 122 000 € ;
- Un virement à la section d'investissement de 2 361 000 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **6 470 207,39 €** dont :

- 188 000 € de remboursement du capital de la dette ;
- 78 927,07 € d'opération d'ordre
- 261 000 € pour des frais d'études et fonds de concours maison médicale
- 235 000 € pour des immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, balayeuse...)
- 65 000 € pour les sentiers de promenade et travaux de restauration des rivières ;
- 106 837,52 € pour divers travaux dans les gymnases
- 56 987,87 € pour des travaux à la gendarmerie
- 7 000 € pour l'achat de matériels divers
- 10 000 € pour l'entretien de la piscine
- 32 250 € pour l'aménagement de la cour de la M.I.P.T. et remplacement des portes de la longère
- 5 020 000 € de provision pour le projet de complexe aquatique
- 16 000 € pour l'entretien de la maison de l'enfance
- des provisions de travaux pour 241 000 €
- 5 000 € pour les autres immobilisations financières
- 147 204,93 € de dépenses imprévues

La commission des finances et le bureau, lors de la réunion du 31 mars 2016 ont émis à l'unanimité un avis favorable.

Monsieur Bernard PIOT souhaite connaître le coût d'un hôtel à insectes et estime à l'heure où tout le monde devrait faire des économies, ces actions pédagogiques coutent cher.

Monsieur David LELUBRE lui répond que les hôtels à insectes font partis du dossier TEPCV et qu'ils représentent la partie pédagogique du projet. Cette dernière est cofinancée et permet d'avoir une action pédagogique au sein des écoles primaires du territoire.

Monsieur Bernard GRAPOTTE demande si les chiffres ont été modifiés par rapport à la réunion de la commission des finances.

Monsieur le Président lui répond que non.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, par 45 pour, 3 absentions (MM. Bernard GRAPOTTE, Denis VERGEOT, Mme Carmen MONNE), 1 voix contre (M. Serge ROUSSEL)

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2016 du budget général.

4) BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES : BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget 2016 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1 437 082,91 € et en investissement à hauteur de 463 657,62 €.

Il est prévu le changement de 6 portes sectionnelles à la station à hauteur de 20 000 €. Aucun autre investissement n'est prévu en 2016, l'objectif étant d'équilibrer ce budget en fonction de la prestation de service assurée pour le compte du conseil départemental.

La commission des finances et le bureau, lors de la réunion du 31 mars 2016 ont émis à l'unanimité un avis favorable.

Monsieur Pascal LEMOINE demande ce que va devenir l'excédent d'investissement.

Monsieur David LELUBRE répond qu'un pourparler a été engagé avec le Trésorier afin de rapatrier sur le budget général sur la section de fonctionnement et qu'il est impossible de le faire sur la section d'investissement car les bâtiments ne sont pas terminés d'être amortis.

Monsieur Bernard PIOT estime qu'un excédent important demeure. Monsieur le Président affirme que l'excédent a été généré par la décision de louer les bus.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2016 du budget transports scolaires.

5) **VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2016**

Depuis juin 1999, le zonage de la CCRB comprend 7 secteurs avec des taux différents établis en fonction des fréquences de ramassage et du mode de collecte (containers ou sacs ; porte à porte ou regroupement).

Rappel des taux actuels :

- Bar sur Aube : 2 taux : 16,83 % et 13,22 %
 - Autres communes : 4 taux : 13,32 %, 10,93 %, 9,08 % et 9,91 %
- Le taux moyen général est de 11,94%

L'étude d'optimisation a révélé que, en fonction des moyens utilisés aujourd'hui, les taux actuels moyens sont disproportionnés par rapport aux moyens mis en œuvre (Bar-sur-Aube représente 35,3% de la population totale et mobilise 25% des moyens)

En effet, la collecte dans un habitat concentré mobilise moins de moyens que dans un habitat dispersé et plus éloigné.

La réforme de la collecte a pour but de stabiliser la dépense globale (collecte + traitement + déchèterie + services aux entreprises), malgré l'augmentation prévisible des coûts de traitement des ordures ménagères (enfouissement et/ou incinération) et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Elle se décline autour de 3 axes :

- Modification des fréquences de collecte
 - OM : C1 à Bar-sur-Aube au lieu de C2, C0.5 en campagne au lieu de C1
 - Sélectif sacs jaunes : C1 à Bar-sur-Aube maintenue, C0.5 en campagne maintenue
- Papier et verre en Point d'apport volontaire au lieu de porte-à-porte
- Dotation globale de poubelles à puces sur tout le territoire de la CCRB

Elle doit s'accompagner d'une harmonisation des taux, en diminuant leur nombre et en les rendant plus proches de la réalité.

Du fait de l'évolution de la collecte, le calcul des taux amènerait en 2017 la répartition suivante :

- Bar sur Aube : 15 % et 12,60 %
- Autres communes : 10,70 %

Proposition de clef de Répartition		TOTAL	PART BAR SUR AUBE	PART CAMPAGNE
TEOM globale budgetée		1 067 617,00 €	612 093,23 €	455 523,77 €
Part collecte et transfert/ traitement OM		844 035,00 €	514 822,01 €	329 212,99 €
Part fixe résiduelle		223 582,00 €	97 271,22 €	126 310,78 €
Part fixe résiduelle répartie à l'habitant du territoire		18,91 €		
Proportion du cout de collecte/traitement en fonction du service			61,00%	39,00%
		Total contribution	Taux Applicable	Montant part variable
BAR SUR AUBE	Base 1 de TEOM modification zone Tivoli	841 851,00 €	15,00%	126 277,65 €
	Base 2 de TEOM	3 855 679,18 €	12,60%	485 815,58 €
Base TOTALE de TEOM		3 812 521,00 €	10,70%	407 939,75 €
AUTRES COMMUNES	Base TOTALE de TEOM - Arsonval	199 122,00 €	12,60%	25 089,37 €
	Base TOTALE de TEOM - Proverville	178 529,00 €	12,60%	22 494,65 €

Ces taux tiennent compte des fréquences et des moyens affectés à la collecte, mais aussi des coûts de traitement. Les taux sont calculés sur une assiette stable qui comprend les investissements (camion-grue, points d'apport volontaire, dotation globale des poubelles, organisation de gestion de données, communication...).

Pour 2016, objet de la présente délibération, il est proposé d'appliquer cette nouvelle répartition de taux pour tenir compte du déséquilibre coûts/moyens appliqué jusqu'alors entre Bar sur Aube et les autres communes.

Il est donc proposé de diminuer le nombre de secteurs à 3 au lieu de 7

	FREQUENCE
ZONE 1 : BAR SUR AUBE logements sociaux	bi-hebdo
ZONE 2 : BAR SUR AUBE autres secteurs, ARSONVAL, PROVERVILLE	bi-hebdo
ZONE 3 : AUTRES COMMUNES	hebdo

La commission des finances et le bureau, lors de la réunion du 31 mars 2016 ont émis un avis favorable.

Monsieur Pascal LEMOINE souhaiterait que la Communauté attende une année supplémentaire pour la modification des taux car la réorganisation de la collecte des ordures ménagères n'interviendra qu'au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur David LELUBRE affirme que la Communauté était informée depuis plusieurs années du déséquilibre mais qu'elle était restée en l'état, c'est pourquoi il convient de revoir ces taux dès 2016.

Monsieur Bernard PIOT ne comprend pas ce déséquilibre.

Monsieur Jacques CHARLAT explique que certains taux ne veulent plus rien dire car ils n'ont pas été revus depuis longtemps, il cite l'exemple du taux de Bayel. Il tient à signaler que, dans le cadre de la réorganisation de la collecte des ordures ménagères, des personnes seront chargées de contacter l'intégralité des foyers et entreprises pour connaître leurs besoins et définir la capacité des futurs conteneurs.

Monsieur David LELUBRE fait état de la contribution de Bar sur Aube qui est supérieur au coût du service rendu à Bar sur Aube.

Monsieur Bernard PIOT estime que le coût du service est moins cher dans un habitat groupé mais qu'il faut faire attention à ne pas opposer les territoires. Il regrette que le problème de l'école de musique se réitère avec le taux des ordures ménagères.

Monsieur Xavier BRESSON rejoint le maire de Fontaine et estime qu'il vaudrait mieux reporter ce changement en 2017.

Monsieur Fabrice ANTOINE estime qu'une bonne communication sur le tri s'avère indispensable.

Monsieur Jacques CHARLAT rappelle que l'objectif n'est pas d'augmenter la fiscalité car des efforts seront réalisés sur le coût des dépenses.

Monsieur Pascal LEMOINE répond que cela fait déjà trop de hausse pour les habitants.

Monsieur Philippe BORDE rappelle qu'il s'agit uniquement d'un rééquilibrage et affirme que ce n'est pas la rétribution exacte. Il soutient que les Baralbins paient davantage depuis des années et malgré tout ils restent solidaires du coût du service.

Monsieur Jacques CHARLAT confirme que le but de l'optimisation est d'absorber l'augmentation des coûts de traitement.

Monsieur Hervé PRIEUR se demande ce qu'il se produira avec la collecte des ordures ménagères de Soulaines.

Monsieur David LELUBRE répond que le marché qui se termine en octobre 2016 devrait être renouvelé jusqu'en décembre 2017.

Monsieur Bernard PIOT souhaiterait connaître le coût fixe et le coût variable de Bar sur Aube et des autres communes. Il évoque une mauvaise méthode et un problème de transparence.

Monsieur Jacques CHARLAT rappelle les coûts ont été communiqués aux élus, en effet M. CHAMPION, chargé de l'étude sur l'optimisation de la collecte était venu lors d'un conseil présenter les conclusions de son étude et que les chiffres avaient été présentés à ce moment-là.

Monsieur David LELUBRE lui demande à quel moment il souhaite que les choses soient présentées ?

Monsieur Philippe BORDE ajoute que personne ne s'est offusqué lorsque Monsieur CHAMPION a évoqué ce déséquilibre. Il indique que la transparence permet de visualiser certains déséquilibres et d'y remédier.

Monsieur Pascal LEMOINE estime que l'on ne parle pas du coût du traitement de la Ville de Bar sur Aube qu'il pense être supérieur à celui des autres communes.

Monsieur Philippe BORDE lui demande ce qu'il lui permet de dire cela ?

Monsieur Pascal LEMOINE réplique que le tri serait partiellement respecté.

Monsieur Philippe BORDE lui demande s'il considère que les Baralbins sont plus sales que les autres habitants du territoire ?

Au vu des débats, Monsieur Bernard GRAPOTTE estime que le jour où l'on fusionnera avec une autre communauté de communes, cela posera un réel problème.

Monsieur Thierry LORIN ajoute que les usagers estiment subir une perte de service et déplore qu'on veuille encore aggraver la situation.

Monsieur David LELUBRE ne comprend pas qu'on veuille lui reprocher de vouloir rééquilibrer les choses et notamment le zonage des taux et il affirme que ce débat est beaucoup trop ancien et qu'il mérite une solution rapide.

Monsieur Pascal LEMOINE demande à connaître le coût du traitement des ordures ménagères à Bar sur Aube.

Monsieur Jacques CHARLAT déclare qu'il se tient à disposition des élus pour présenter les chiffres.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, par 34 voix pour, 8 absentions (MMES Corinne ROBERTY, Francine MAITRE, Carmen MONNE, MM. Xavier BRESSON, Gilles NOEL, Thierry LORIN, Denis VERGEOT, Bernard GRAPOTTE), 7 voix contre (MM. Fabrice ANTOINE, Bernard PIOT, Pascal LEMOINE, Olivier HENQUINBRANT, Jean-Luc ROSSELLE, Jean-Claude RONCARI, Mme Carmen MONNE) :

- **DECIDE** de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit :

ZONAGES	TAUX 2016
ZONE 1 : BAR SUR AUBE logements sociaux	15,00 %
ZONE 2 : BAR SUR AUBE autres secteurs, ARSONVAL, PROVERVILLE	12,60 %
ZONE 3 : AUTRES COMMUNES	10,70 %

(Nota : en 2017, les taux appliqués aux communes d'Arsonval et Proverville seront fonction de la nouvelle fréquence de collecte).

6) **BUDGET ORDURES MENAGERES : BUDGET PRIMITIF 2016**

Ce budget s'équilibre en 2016 en fonctionnement à hauteur de 2 099 962,35 € et en investissement à hauteur de 1 408 207,83 €.

Les dépenses d'équipement intègrent l'acquisition de conteneurs pour l'intégralité des foyers et professionnels de notre territoire, des points d'apport volontaire verre et papier et l'acquisition d'un camion grue avec une benne en plus.

La commission des finances et le bureau, lors de la réunion du 31 mars 2016 ont émis à l'unanimité un avis favorable.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, par 45 voix pour et 3 abstentions (MM. Denis VERGEOT, Bernard GRAPOTTE, Mme Carmen MONNE), 1 voix contre (M. Jean-Luc ROSSELLE) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 du budget ordures ménagères.

7) BUDGET PARC D'ACTIVITES DU HALLOY : BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget 2016 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 255 640,66 € grâce à l'apport d'une subvention du budget général de 122 000 € et en investissement à hauteur de 496 391,39 €

La commission des finances et le bureau, lors de la réunion du 31 mars 2016 ont émis à l'unanimité un avis favorable.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2016 du budget parc d'activités du Halloy.

8) BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES : BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget 2016 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 166 929,83 € et en investissement à hauteur de 163 233,67 €.

La commission des finances et le bureau, lors de la réunion du 31 mars 2016 ont émis à l'unanimité un avis favorable.

Monsieur le Président évoque la situation des cristalleries de Bayel dont le bail arrive à échéance au 31 décembre 2016 mais indique que le magasin devrait perdurer au-delà.

Monsieur Fabrice ANTOINE demande si une zone de développement économique est envisagée ?

Monsieur David LELUBRE répond que cela fait partie des frais d'études prévus au budget primitif. Il précise que si la création d'une zone est envisagée, il ne souhaite pas que cela soit juste une route avec des compteurs.

Monsieur Fabrice ANTOINE signale les zones d'activités économiques de Chaumont et Troyes qui se remplissent et estime qu'il n'y a pas lieu d'ironiser.

Monsieur David LELUBRE répond qu'en même temps Bar sur Aube n'a pas la même attractivité, qu'à aucun moment il ne s'est moqué et que l'on pourrait prendre modèle sur la Commune d'ARCIS également où cela fonctionne relativement bien. Il ajoute que vouloir comparer Bar sur Aube à Troyes ou à Chaumont est illusoire.

Monsieur Philippe BORDE pense également à la Commune de ROMILLY. Le but étant de constituer des réserves foncières suffisantes et de les purger de toutes les contraintes administratives telles que les fouilles. L'idée est d'être prêt lorsqu'une entreprise arrivera.

Monsieur Bernard GRAPOTTE demande combien cela représentera en plus.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2016 du budget activités économiques.

9) **TARIFS**

Il est proposé de fixer les tarifs intercommunaux à compter du 1^{er} mai 2016

TRANSPORTS BUS SORTIES ANNEXES		2015	2016
Le km sorties scolaires (écoles primaires de la Communauté de Communes)		2,09	2,09
Le km cité scolaire + 5.000 km gratuits (piscine et cosec sur Bar sur Aube, UNSS)		2,09	2,09
Sorties UNSS		1,51	1,51
Sorties au delà de 120 km aller (les repas et hébergement éventuels sont à la charge du demandeur)		1,51	1,51
Sorties annexes culturelles, sportives, éducatives dans un rayon de 25 km avec retour bus			
Le km véhicule (Communes de la Communauté de Communes et Communes où nous effectuons les transports des regroupements pédagogiques)		2,63	2,63
Le km communes extérieures à la Communauté de Communes		2,96	2,96
Sorties annexes culturelles, sportives, éducatives au delà de 25 km sans retour bus (les repas et hébergement éventuels sont à la charge du demandeur)			
- forfait km		1,98	1,98
- + "forfait heure chauffeur		21,11	21,11
- le Dimanche : heure chauffeur		26,13	26,13
- jours fériés : heure chauffeur		42,21	42,21
Sorties annexes culturelles, sportives, éducatives au-delà de 120 km aller (les repas et hébergement éventuels sont à la charge du demandeur)			
- forfait km		1,61	1,61
- + "forfait heure chauffeur		21,11	21,11

- le Dimanche : heure chauffeur		26,13	26,13
- jours fériés : heure chauffeur		42,21	42,21
<u>Pour toutes les sorties,</u>			
repas chauffeur		15,25	15,25
nuite chauffeur		60	60
frais d'autoroute		Prix réel	Prix réel
PISCINE			
Cours collectifs			
Enseignement natation adultes/enfant - Aquagym	Le trimestre	58	58
Aquabike	Le trimestre	90	90
Location individuel aquabike adulte	30 min	3,10	3,10
Cours collectifs - apprentissage natation - adulte	L'unité	9	9
Cours collectifs - apprentissage natation - enfant	L'unité	10,50	10,50
Entrées adultes	Le ticket	3	3
	Carnet de 10	24	24
Entrées enfants	Le ticket	1,90	1,90
	Carnet de 10	12,00	12,00
Cartes abonnement 40 entrées	Adultes	60	60
	Enfants	36	36
Centres de loisirs			
- Communes CCRB	1 entrée	0,95	0,95
- Commune extérieures	1 entrée	1,15	1,15
Location bassin avec M.N.S (primaires)	La séance	75	75
Location bassin aux militaires	La séance	45	45
Location bassin sans surveillant	La séance	23	23
Location bassin avec surveillant	La séance	52	52
SECRETARIAT DE MAIRIE			
Communes CCRB	Tarif horaire	22,70	22,80
Communes hors CCRB - les frais kilométriques et frais de repas en sus - pour les nouveaux contrats à compter de 2016	Tarif horaire		24,00
BALAYEUSE			
Redevance forfaitaire annuelle de participation par service		81	82
Communes et entreprises Coût horaire		85	88
Coût horaire au-delà de 4 passages gratuits /an pour les communes de la CCRB			44
Forfait déplacement		Zone 0	gratuit

		Zone 1	25
		Zone 2	50
SERVICES AUX COMMUNES		2015	2016
ESPACES VERTS			
Location tracteur tondeuse		14,8	
Location tracteur tondeuse - <i>Coût horaire + matériel</i>	Tonte		36
Location débroussailleuse, tronçonneuse, tondeuse à gazon		7	
Location débroussailleuse, tronçonneuse, tondeuse à gazon - <i>Coût horaire + matériel</i>	hors tonte		32
SERVICE D'ENTRETIEN			
Communes de la CCRB - <i>Coût horaire y compris le déplacement</i>		24,4	27
Communes extérieures – <i>Coût horaire y compris le déplacement</i>		28	30
Produits phytosanitaires		Prix d'achat	Prix d'achat
Lames signalétique			
- Ville (1000x150)		suivant	suivant
- Campagne (1000x120)		devis	devis
Enrobés à froid (la tonne)		Prix d'achat	Prix d'achat
SERVIPOLE		2015	2016
		HT	HT
Location de matériel à la journée			
- Ensemble vidéo projecteur		52	52
Photocopies			
- Communes CCRB A4 noir et blanc		0,18	0,18
A4 couleur		0,23	0,23
A3 noir et blanc		0,34	0,34
A3 couleur		0,44	0,44
- Extérieurs CCRB			
A4 noir et blanc		0,28	0,28
A4 couleur		0,32	0,32
A3 noir et blanc		0,59	0,59
A3 couleur		0,64	0,64

- Locataires Servipôle			
photocopieur noir et blanc		0,12	0,12
Location de salles			
Salle A1			
- ½ journée		35	35
- Journée		60	60
- Semaine		195	195
Salle A2			
- ½ journée		40	40
- Journée		70	70
- Semaine		265	265
Salle A1+A2			
- ½ journée		80	80
- Journée		140	140
- Semaine		555	555
Salle Multimédia			
- ½ journée		40	40
- Journée		70	70
LONGUE DUREE		1570	1570
			0,580%
ORDURES MENAGERES		2015	2016
		HT	HT
Collecte EDF		2545	2560
DIB benne	La tonne	112,56	113,2
Traitement des déchets verts à Bossancourt		Prix facturé +5%	
Transport des déchets verts à Bossancourt	Forfait	49,98	
	La tonne		13
Location conteneurs (Communes extérieures) à l'année	0.064 le litre		0.066L
	240 L	16,53	16,62
	340L	23,42	23,55
	660L	45,46	45,72
	750L	51,66	51,96
	1000L	68,87	69,27
	1100L	75,76	76,20
Location conteneur à vendanges (durée des vendanges)	Forfait	37,25	37,47
COLLECTES			
Centre pénitentiaire CLAIRVAUX pour le lundi e vendredi	Annuel	20015,34	20131,43

Collecte de PONT la VILLE	CONVENTION BI PARTITE.		
CARTONS	La tonne	50,25	50,54
CONTAINERS 120 L VENTE		inutile	inutile
CONTAINERS 240 L VENTE			
LOCATION CONTENEURS GRANDS VOLUMES		2015	2016
LOCATION JOURNEE			
Mise en place, location 1er jour et enlèvement		151,15	152,03
Location journalière	jours suivants	10,05	10,11
Enlèvement intermédiaire		68,54	68,94
KM supplémentaire (>15km aller)	Le km	2,42	2,44
			0,00
LOCATION MENSUELLE			0,00
Mise en place, location 1er mois et enlèvement		208,44	209,65
Location mensuelle (à partir du 2ème mois)		71,36	71,77
Enlèvement intermédiaire		68,54	68,94
KM supplémentaire (>15km aller)	Le km	2,37	2,39
TRAITEMENT DIB	A la tonne	112,50	113,15

La commission finances s'est prononcée favorablement sur ces nouveaux tarifs lors de ses réunions des 11 et 31 mars 2016.

Monsieur David LELUBRE indique que les changements portent principalement sur la diminution du coût horaire pour le service espaces verts afin de rendre ce service plus attractif pour les communes membres. Il précise que l'autre point est la maîtrise du coût du service balayeuse, dorénavant les 4 premiers passages dans les communes membres de la Communauté de Communes seront gratuits et les passages au-delà seront payants.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'application des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mai 2016

10) CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE

Le pôle de secrétariat de mairie a connu un renforcement de ses effectifs en 2013 et en 2015. Des contrats aidés sous forme de contrat avenir ont été conclus. Aujourd'hui, deux des contrats arrivent à expiration des trois années, l'un au 1^{er} juillet, l'autre au 1^{er} septembre 2016.

Le poste de secrétaire de mairie est un poste particulier qui nécessite d'acquérir des connaissances dans des domaines aussi nombreux que variés. Etant donné que ces agents sont formés à ce poste et qu'ils donnent toute satisfaction, Monsieur le Président propose de conforter ces postes par la création de deux postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer deux postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

11) AGREMENT SERVICE CIVIQUE

Aux termes de l'article L. 20-1 du code du service civique national, introduit par la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique, le Service Civique a pour objet de « renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personnes morale agréée ».

La Communauté de Communes souhaite déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique, pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} mai 2016.par période de 6 mois. La structure d'accueil serait la communauté de communes.

En effet, dans le cadre de l'optimisation de la collecte des déchets ménagers, la collectivité souhaite recourir à des services civiques dans le but d'expliquer la réforme et recueillir les données de chaque foyer et entreprise pour une dotation adéquate en conteneurs.

Afin de pouvoir adresser le dossier de demande d'agrément à M. le Préfet de Région, délégué territorial de l'Agence du Service Civique, sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube à accueillir des volontaires en Service Civique
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

12) ACHAT DE CAMION GRUE REMORQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

La collectivité s'est attachée les services du cabinet ENVIREC pour réaliser une étude avec les objectifs suivants : contenir l'évolution des coûts du service de collecte des déchets ménagers, moderniser son service de collecte exploité en régie, optimiser les moyens mis en œuvre pour obtenir le meilleur rapport de performance technique et économique et assurer parallèlement l'évolution juridique du cadre d'exécution du service. Cette étude a été présentée en séance plénière le 13 octobre 2015.

Lors du conseil de communauté du 10 décembre 2015, le conseil de communauté a validé les axes identifiés dans l'étude d'optimisation à savoir :

- Création de point d'apports volontaire pour la collecte du verre et le flux relatif aux journaux, revues magazines ;
- Fréquence de collecte des déchets ménagers et corps creux (sacs jaunes) :
 - pour les communes hors Bar sur Aube : une fois tous les quinze jours,
 - pour la ville de Bar sur Aube : une fois par semaine
- Dotation de tous les foyers d'un bac pucé dimensionné à la composition du foyer ;

et autorisé Monsieur le Président, à prendre toutes les mesures nécessaires à cette mise œuvre ainsi que signer tous les documents s'y rapportant.

La date de démarrage de cette nouvelle organisation étant fixée au 1^{er} janvier 2017, des actions pour la mise en place effective de cette opération ont été mises en place (achats de bacs-poubelles, colonnes d'apport volontaire, système embarqué de lecture de puces, camion grue, logiciel informatique, communication, etc...). Ces actions ont été détaillées lors de la Commission des Ordures Ménagères du 5 avril 2016.

En ce qui concerne l'achat du camion-grue pour le vidage des colonnes d'apport volontaire, il a été fait appel à l'UGAP, centrale d'achat public. L'offre se décompose en trois parties :

- la fourniture du châssis. Les mises au point techniques en cours permettent de définir un coût maximal de 95 000,00 € HT, soit 114 000,00 € TTC,
- la fourniture de la grue et du bras de levage de marque Palfinger pour un montant de 89 573,07 € HT soit 107 487,68 € TTC,
- la fourniture d'une remorque permettant d'optimiser les livraisons des matières chez les recycleurs, de marque Trouillet pour un montant de 30 141,72 € HT, soit 36 145,66 € TTC.

L'ensemble représente un montant total de 214 714,79 € HT, soit 257 633,34 € TTC. Ce montant est inclus dans le BP 2016.

Du fait des délais de livraison de ces matériels, il convient de passer commande dès à présent.

Monsieur Pascal LEMOINE souhaite connaître la durée de l'amortissement du matériel.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, par 46 voix pour, 3 absentions (MM. Bernard GRAPOTTE, Denis VERGEOT, Mme Carmen MONNE)

- **AUTORISE** le président à signer la proposition UGAP concernant :

- la fourniture du châssis pour un montant de de 95 000,00 € HT, soit 114 000,00 € TTC,
- la fourniture de la grue et du bras de levage pour un montant de 89 573,07 € HT soit 107 487,68 € TTC,
- la fourniture d'une remorque permettant d'optimiser les livraisons des matières chez les recycleurs, de marque Trouillet pour un montant de 30 141,72 € HT, soit 36 145,66 € TTC.

13) **DIVERS**

Ampoules LED : dans le cadre du TEPCV, les collectivités situées sur les territoires lauréats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » de moins de 250 000 habitants pourront remettre des LED aux ménages qui ne sont pas portés vers ce type d'équipement innovant au coût plus élevé que les ampoules classiques, tels que les foyers à faibles revenus. La Communauté de Communes étant éligible à cette opération LED, une commande sera effectuée afin de faire bénéficier de cette opération les habitants du territoire.

Site Facebook :

Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE est chargé de faire vivre le site. Il est à la disposition des communes si elles souhaitent communiquer sur certains événements.

Monsieur David LELUBRE précise qu'il est dommage qu'un service gratuit ne soit pas plus utilisé par les communes hormis Bar sur Aube.

Les micros balayeuses :

Une demande émane de Monsieur Jean-Luc ROSSELLE relative à la micro balayeuse qui serait une solution alternative au « zéro phyto ».

Monsieur Hervé PRIEUR rappelle que dans le cadre du schéma de mutualisation, il a été évoqué le désherbage thermique ainsi que l'achat d'une nacelle.

Divers :

Monsieur Gérard CARRIER rebondit sur l'étude sur la prise de compétence scolaire et évoque la visite éclair du consultant. Il déplore le non-respect des horaires prévus de réunion ainsi que la manière dont s'est déroulée la séance.

Mme Lydie CARLIER doit le contacter afin de comprendre ce qui s'est réellement passé.

La séance est levée à 21 h 45.